

SÉNAT DE BELGIQUE

SESSION DE 1928-1929

Budget du Ministère de la Défense Nationale pour l'exercice 1929.

(Voir les n^{os} 5-XII, 25 et 30
du Sénat.)

Amendement proposé par M. Calonne.

ART. 41. — Nourriture des troupes.
— Fourrages.

Porter le crédit de 141,950,000 francs
à fr. 146,296,595-20.

Majoration de fr. 4,346,595-20, à attribuer à l'article 41c : Indemnité de
ménage pour caporaux et soldats :

Prix fr. 2-10 et dépenses . . . fr. 28,524,531 00
au lieu de :

Prix fr. 1-78 » 24,177,935 80

Soit une majoration de fr. 4,346,595 20

Justification. — Cette augmentation — qui est pourtant une diminution
quant au budget de 1928 : fr. 2-25 et 31,430,880 francs — est justifiée pour
l'augmentation, en quantité et en qualité, de la ration des soldats participant
effectivement aux repas de la troupe.

Les masses de ménage sont actuellement trop lésées du fait de l'application du
nouveau mode de gestion des ménages, qui stipule qu'il doit être retourné,
à l'Etat, la valeur d'un septième des rations de vivres et des indemnités de
ménage.

F. CALONNE.

BELGISCHE SENAAAT

ZITTING 1928-1929

Begroting van het Ministerie van Lands- verdediging voor het dienstjaar 1929.

(Zie de n^os 5-XII, 25 en 30
van den Senaat.)

Amendement door den heer Calonne voorgesteld.

ART. 41. — Voeding van de troepen.
— Voeder.

Het krediet op te voeren van
141,950,000 fr. tot fr. 146,296,595-20.